Image not found or type unknown

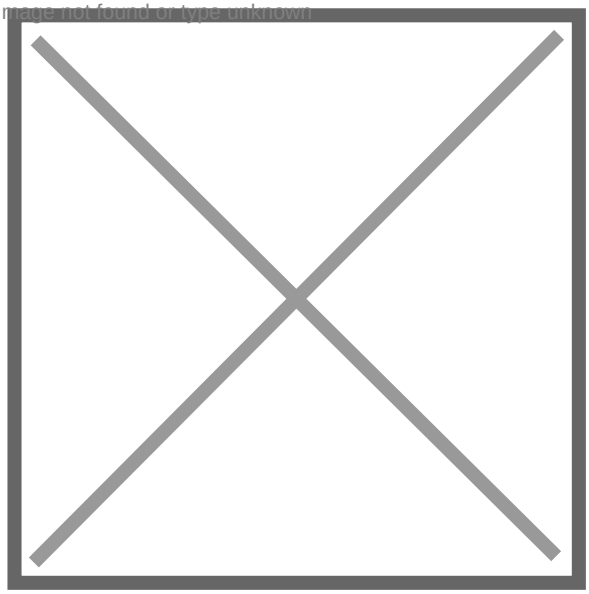

Séparation et prêt en union libre

Par **prob59**, le **01/06/2011** à **07:30**

Bonjour,
Suite au décès de mon fils(suicide), il y a 2 ans, j'ai quitté le domicile conjugal avec des vêtements et ma voiture en laissant la charge de mon deuxième enfant à son père (ne me considérant plus apte à être mère) et tout ce que à quoi je tenais.J'ai pu, grace à mes économies, régler le prêt de la maison(50%)jusqu'à avril 2011 car avant ces événements, je dirigeais une entreprise dont j'ai du déposer le bilan (plus apte non plus).J'ai été logé, à droite, à gauche par des amis. Je suis au chômage et reçois 400 €/mois. Je ne peux plus faire face et ne sais pas à qui m'adresser. Je n'ai (et ne désire) plus aucune communication avec le père de mes enfants avec lequel j'ai vécu 19 ans.
Que dois-je faire au niveau de la banque au sujet du prêt ?
Ai-je besoin d'une aide juridique et comment et où trouver juridique gratuite près de chez moi ?
Merci d'avance pour votre réponse

Par **LOODH**, le **01/06/2011** à **09:08**

Votre cas est compliqué.

Je pense que vous avez déjà expliqué votre cas à votre banque, si non faites le.

Etes-vous approché d'une assistante sociale ? dans votre cas ce serait la meilleure solution. Il ou elle pourra vous aiguiller vers une solution la plus approprié à votre cas.

Courrage

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés